

## **Pour une réelle scolarisation des enfants en situation de handicap**

Depuis la loi sur le handicap de 2005, l'Ecole à l'obligation d'accueillir les élèves présentant les handicaps les plus variés (moteurs, cognitifs...) voire polyhandicapés. Cette situation met souvent les enseignants concernés par cet accueil dans des situations difficiles par manque de moyens, de formation et là où l'inclusion devrait être la règle, à nouveau des processus d'exclusions se mettent en place. Ainsi on pourra souligner la difficulté pour obtenir des AVSi, les équipes de suivi de scolarisation où l'on décide, parfois contre la volonté de la famille, de réduire le temps scolaire afin de faciliter la « vie de classe » (et ceci alors même que si le taux de scolarisation des enfants handicapés progresse de 10 % chaque année, bien souvent le temps de scolarisation lui-même est faible : quelques heures par semaine)... Ces difficultés sont renvoyées de plein fouet aux parents d'enfants handicapés qui, eux-mêmes placés dans une situation de grande vulnérabilité, sont désemparés de voir l'espoir de scolarisation de leurs enfants disparaître. Les parents d'enfants handicapés sont nos partenaires, non nos opposants. Enfin et surtout, il y a les enfants, qui, si l'on prend des enfants présentant par exemple des Troubles Envahissants du Développement (autisme, asperger...), perdent des chances de socialisation en étant exclus du milieu scolaire et sont condamnés à passer d'institutions spécialisées en institutions spécialisées plus ou moins adaptées.

Le rôle de l'Éducation Nationale n'est donc pas d'orienter les enfants handicapés soit vers des structures plus ou moins éducatives (milieu ordinaire, SEGPA, ULIS, IME, ITEP...) soit vers des structures de soins (hôpitaux de jours où l'on confond encore bien souvent handicap et pathologie) mais bel et bien de permettre l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap le plus possible en milieu ordinaire et dans des structures situées dans les EPLE afin que ceux-ci puissent exprimer pleinement leurs aptitudes et potentiels.

Développer cette argumentation c'est renforcer nos revendications d'ensemble, car pour qu'il y ait une politique ambitieuse pour le handicap, il faut des investissements publics ambitieux. Nous devons revendiquer des moyens (AVS, décharges horaires, allègement des effectifs, formation...) afin de mettre en œuvre une réelle scolarisation des enfants en situation de handicap.

Thomas Brissaire et Stéphane Rio, UA Aix-Marseille